

**CURRICULUM VITAE**  
**Stefano MANACORDA**

**Janvier 2011**

Stefano MANACORDA dirige, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, l'équipe accueillie "Internormativités dans l'espace pénal" au **Collège de France**. Il est **professeur de droit pénal** à la Faculté de Droit de l'Université de Naples 2 et professeur associé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, où il est également membre de l'UMR de Droit Comparé et de l'Ecole Doctorale de Droit Comparé. Précédemment, il a été chercheur universitaire à l'Université de Naples, chercheur CNRS – Poste rouge, assistant à la Section de Science Criminelle de l'Institut de Droit Comparé de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chargé de cours à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Il a obtenu le **titre** de docteur en droit "Sciences pénales : droit et procédure pénale" à l'Université de Florence (1997); le diplôme de spécialisation en "Droit et procédure pénale" à l'Université de Naples Federico II (1998); le diplôme d'études approfondies en "Droit pénal et politique criminelle en Europe" à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (1993) et la maîtrise en droit à l'Université de Naples Federico II.

Il a reçu, entre autres, les **bourses d'étude** de l'*Alexander von Humboldt Stiftung* (2004-2006) et du DAAD - *Deutscher Akademischer Austauschdienst* (2002), toutes deux pour des périodes de recherche à la Juristische Fakultät, Humboldt Universität zu Berlin. Il a également obtenu les bourses d'étude *Capital humain et mobilité* et *Training Mobility of Researchers* de la Commission européenne, ainsi qu'une bourse biennale du Gouvernement français auprès de la Section de science criminelle de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Il **dirige le doctorat** « Internationalisation de la politique criminelle et systèmes pénaux » à l'Université de Naples 2, ainsi que l'équipe locale du Doctorat international « Intégration européenne et droit pénal ».

Il coordonne les **recherches collectives** suivantes : « La protection internationale du droit à la vie : mobiliser le système pénal ? » (Collège de France) ; « Cartographie juridique (Collège de France – Ecole Normale Supérieure – équipe dirigée avec M. Delmas-Marty) ; « Cadre légal des forces en opération » (ARPE – Etat major de l'armée - équipe dirigée avec G. Giudicelli-Delage); "Responsabilité pénale des personnes morales et *compliance programmes*" (Université Roma 3 - Commission européenne - équipe dirigée avec G. Giudicelli-Delage).

Il collabore avec de nombreuses **institutions nationales et internationales** agissant dans le domaine de la justice pénale : il est vice-président de l'ISPAC (*International Scientific and Professional Advisory Council of the United Nations Crime Prevention and Criminal Justice Programme*); vice-président de la SIDS (*Société Internationale de Défense Sociale*), vice-président de l'ARPE (*Association de recherches pénales européennes*); expert auprès de la CPI (*Cour Pénale Internationale*). Il a été membre du Comité scientifique du *Consiglio della Magistratura Militare* et consultant de l'Unodc (*United Nations Office on Drugs and Crime*).

Parmi les **activités éditoriales**, il est le directeur des *Cahiers de Défense Sociale* et membre du comité de rédaction des revues suivantes: *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé* (Daloz); *Journal of International Criminal Justice* (Oxford University Press: *editorial committee*); *New Journal of European Criminal Law* (Intersentia).